



Editorial

Nouveau SDAGE, nouveau SAGE, nouvelle CLE, les remaniements sont nombreux suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006. Cette loi offre de réelles opportunités en renforçant le pouvoir donné à la Commission Locale de l'Eau notamment grâce au règlement du SAGE.

Le nouveau projet de SDAGE, document « cadre » pour le SAGE de l'Yser est actuellement soumis à la consultation du public : plus que jamais, votre avis compte pour la gestion de la ressource en eau.

Enfin, « Au fil de l'Yser », nouvelle rubrique de cette lettre d'information, vous présente un lieu, un événement, comme une fenêtre ouverte sur le bassin versant.

*Jean SCHEPMAN
Président de la Commission
Locale de l'eau*

Un SAGE nouvelle formule

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 et son décret d'application relatif aux SAGE paru le 10 août 2007 entraînent des modifications concernant l'élaboration des SAGE.

Le SAGE comportera désormais un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et un règlement**, assortis chacun de documents cartographiques.

Le PAGD définit les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les priorités à retenir. Il prévoit également une évaluation des moyens économiques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Le PAGD correspond globalement aux anciens SAGE.

Ainsi, **la nouveauté réside dans l'apparition du règlement**. Le règlement est un document avec une forte portée juridique car il est opposable au tiers et aux actes administratifs. Il édicte des règles pour atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau.

La Commission Locale de l'Eau est chargée d'établir le règlement et les autres documents du SAGE de l'Yser en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Les Commissions du SAGE de l'Yser

Au mois de juin, les réunions des Commissions Thématiques redémarrent après la « pause » électorale. Les Commissions Thématiques rassemblent les acteurs du territoire ayant souhaité participer à la démarche du SAGE de l'Yser. Les thèmes à l'honneur pour les prochaines réunions seront l'agriculture sur le bassin versant et la ressource en eau.

Grâce au travail des Commissions Thématiques, l'état des lieux du SAGE de l'Yser, premier document essentiel de la démarche, se construit progressivement. Une première version de cet état des lieux sera finalisée pour la fin d'année 2008.

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau va connaître quelques remaniements suite aux élections municipales et cantonales de mars dernier. Un nouvel arrêté préfectoral fixera prochainement sa nouvelle composition selon les dispositions du décret du 10 août 2007. La prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau est prévue pour l'automne.

Consultation du public : Votre avis compte !!

Du 15 avril au 15 octobre 2008, une consultation nationale du public est organisée par grand bassin hydrographique. Cette consultation porte sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SDAGE Artois-Picardie et son programme de mesures associé ont été élaborés afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Le SDAGE Artois-Picardie est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il comprend des orientations et des



dispositions pour satisfaire le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau. Un programme de mesures est également décliné par entités hydrographiques. La fiche de territoire « Yser » présente les données géographiques, l'état des masses d'eau, les données financières ainsi que la justification du report d'objectif de « bon état » pour 2027. Le SAGE de l'Yser devra être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie.

Vous pouvez dès-à-présent donner votre avis sur le projet de SDAGE Artois-Picardie en répondant au questionnaire mis à votre disposition sur le site internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

www.eau-artois-picardie.fr/consultationdupublic/

Au fil de l'Yser

Le 22 avril 2008, les délégués des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Yser (SIABY), structure porteuse et maître d'ouvrage pour le SAGE de l'Yser, se sont réunis afin d'élire leur Président et leur Vice-Président.

M. DRIEUX, maire de Noordpeene, a été réélu Président du SIABY pour la 3^{ème} fois consécutive. Mme STAELEN, adjointe au Maire de Steenvoorde, a pris la succession de Mme BEAUCAMP au poste de Vice-Présidente.



M. DRIEUX et Mme STAELEN

*Des idées, des infos, des réactions,
n'hésitez pas à nous contacter*